

A
l'Attention des chefs d'entreprises
membres de la CGE-GUI
CONAKRY

OBJET : Adhésion et cotisation

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'Assemblée générale constitutive du Patronat unifié guinéen tenue à Conakry le **20 Avril 2024**, et conformément à l'article 8 du chapitre 2 de nos statuts, ainsi qu'à l'article 4 du chapitre 1 de notre Règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous informer des deux points suivants, cruciaux pour notre Confédération :

- Les conditions d'adhésion en tant que membre de la CGE-GUI, dont les détails sont joints à cette lettre ;
- Les frais d'adhésion, à régler avant le **15 juin 2024**, d'un montant de **quinze (15) millions de Francs guinéens** ;
- La cotisation annuelle de chaque membre, due avant le **30 Septembre 2024**, s'élevant à **trente (30) millions de Francs guinéens**.

Je vous prie de bien vouloir vous acquitter de ces obligations dans les délais impartis. Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires ainsi que la fiche d'adhésion.

Dans l'attente de votre réponse favorable, je vous prie d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma considération distinguée.

PJ :

- Documents cadres
- Fiche d'adhésion.


CGE-GUI
Le patronat Guinéen
Secrétaire général
Cité chemin de fer immeuble Labé
1^{er} étage

Mme SYLLA Maria Diané
Secrétaire Générale
Confédération Générale
Des Entreprises de Guinée
CGE-GUI®

CONDITIONS STATUTAIRES (CH.2, ART.8) D'ADHESION
COMME MEMBRE DE LA CONFEDERATION GENERALE DES
ENTREPRISES DE GUINEE (CGE-GUI)

La CGE-GUI est ouverte à :

- Toute organisation ou association professionnelle nationale d'employeurs représentant un ou plusieurs secteurs d'activités ;
- Toute entreprise légalement installée en République de Guinée ;
- Toutefois, pour adhérer à la **CGE-GUI**, le postulant doit satisfaire aux conditions suivantes :
 1. Exercer légalement ses activités professionnelles et fournir son **RCCM** et son **NIF** à jour, ou (pour les associations) son numéro d'agrément ;
 2. Fournir les pièces relatives à son immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**), à l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (**ONFPP**), au Service National de la Médecine du Travail (**SNMT**), et à l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'emploi (**AGUIPE**) ;
 3. Adhérer aux objectifs de la CGE-GUI et respecter les obligations définies par les Statuts et Règlements intérieurs ;
 4. Se conformer aux décisions prises par les organes de la CGE-GUI ;
 5. S'acquitter de toutes les cotisations patronales ;
 6. S'acquitter du droit d'adhésion fixé à **quinze (15) millions de Francs guinéens, et de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale.**

Pour les associations et fédérations patronales, le dépôt de leurs statuts et règlements intérieurs est obligatoire.

L'adhésion est prononcée par l'Assemblée générale sur recommandation du Bureau du Conseil d'administration, après avis du Comité statutaire.

Les membres sont tenus de participer à toutes les réunions de la CGE-GUI.

Tous les membres adhèrent aux Statuts, Règlement intérieur et Code d'Éthique de la CGE-GUI.





"Le Patronat Guinéen"

Dossier d'Adhésion **ENTREPRISES**

Monsieur le Président CGE-GUI
Conakry

Monsieur le Président,

Monsieur/Madame :.....
agissant en qualité de.....
de l'Entreprise.....
enregistrée sous le registre de commerce N° ,vous prie de bien
vouloir instruire notre dossier de demande d'adhésion, renouvelable par tacite
reconduction au 1er janvier de chaque année.

Par la présente, nous déclarons que l'entreprise citée plus haut est inscrite à
la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le N°. et
emploie salariés et que le chiffre d'affaires* réalisé
au titre de l'exercice s'élève à.....GNF.

Nous attestons avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de
la CGE-GUI et y adhérons sans réserve. Nous joignons à notre dossier de
demande d'adhésion, une copie du registre de commerce et l'attestation
d'affiliation à la CNSS, à l'ONFPP, à l'AGUIPE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos
salutations distinguées.

Nom, prénom, signature & cachet

.....
.....

Par le biais de ce formulaire, la CGE-GUI collecte vos données personnelles pour la gestion de ses membres. Les données personnelles collectées sont strictement confidentielles.

Vous pouvez vous adresser au Pôle Adhérents et Services pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions des statuts et règlement intérieur.

* La CGE-GUI se réserve le droit de demander tout document justifiant le chiffre d'affaires de

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale (en Majuscule) :

.....

.....

Forme juridique :

Date de création :

Capital :

Affiliée au groupe :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tél :

E-mail :

Site web :

Numéro d'Identification fiscal de l'Entreprise NIF :

.....

Activité à l'exportation : Oui Non

Marchés cibles (pays) :

Activité à l'importation : Oui Non

(pays) :

Contacts :

Représentant légal :

Fonction :

Tél : Email :

Directeur Général :

Tél : Email :

Directeur Financier :

Tél : Email :

Directeur Commercial:

Tél : Email :

Directeur RH :

Tél : Email :

Directeur Marketing :

Tél : Email :

Votre activité

Cochez votre secteur d'activité

<input type="checkbox"/>	Aéronautique et Spatial
<input type="checkbox"/>	Agents et Courtiers d'Assurance
<input type="checkbox"/>	Agriculture
<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire
<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Associations de Microcrédit
<input type="checkbox"/>	Assurance et Réassurance
<input type="checkbox"/>	Automobile
<input type="checkbox"/>	Aviculture
<input type="checkbox"/>	Bancaire et Financier
<input type="checkbox"/>	Bâtiment et Travaux Publics
<input type="checkbox"/>	Chimie et Parachimie
<input type="checkbox"/>	Commerce en Réseau
<input type="checkbox"/>	Commerce et Services
<input type="checkbox"/>	Électricité, Électronique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Énergie
<input type="checkbox"/>	Enseignement privé
<input type="checkbox"/>	Entreprises de Services de Santé
<input type="checkbox"/>	Filière Bois
<input type="checkbox"/>	Industries Culturelles et Créatives
<input type="checkbox"/>	Industrie et Innovation Pharmaceutiques
<input type="checkbox"/>	Industries des matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Industries du Cuir
<input type="checkbox"/>	Industries forestières, des Arts graphiques et de l'Emballage
<input type="checkbox"/>	Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques
<input type="checkbox"/>	Industries Minérales
<input type="checkbox"/>	Médias
<input type="checkbox"/>	Minoterie
<input type="checkbox"/>	Négociants en Céréales et Légumineuses
<input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies de l'information, des Télécommunications et de l'Offshoring
<input type="checkbox"/>	Pêche maritime
<input type="checkbox"/>	Plasturgie
<input type="checkbox"/>	Promoteurs immobiliers
<input type="checkbox"/>	Textile
<input type="checkbox"/>	Tourisme
<input type="checkbox"/>	Transformation et Valorisation des Produits de la Pêche
<input type="checkbox"/>	Transport et Logistique

Détaillez les principales activités de votre entreprise :

Précisez quelques marques ou produits représentés par votre entreprise :

.....

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS

Indiquez les noms, coordonnées de vos représentants et le numéro de (la/les) Commission(s) permanente(s) de la CGE-GUI auxquelles vous souhaitez participer :

Nom et Prénom du participant 1 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

4

Nom et Prénom du participant 2 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 3 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 4 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Les commissions :

- 1 Commission Économique et Financière
- 2 Commission Douane et Intégration sous régionale
- 3 Commission Juridique et Fiscale
- 4 Commission Coopération Technique, Climat des Affaires et Partenariat Public Privé
- 5 Commission Entrepreneuriat Féminin
- 6 Commission de Promotion des Très Petites Entreprises, des Petites et Moyennes Entreprises
- 7 Commission Industries et Commerce
- 8 Commission Communication et Nouvelles Technologies de l'Information
- 9 Commission Sécurité et Qualité
- 10 Commission Environnement et Développement Durable
- 11 Commission Entrepreneuriat Jeune
- 12 Commission Développement
- 13 Commission Promotion du Contenu Local
- 14 Commission Election

STRUCTURES SECTORIELLES

Les structures sectorielles de la CGE-GUI sont constituées des Fédérations patronales représentatives des secteurs d'activités en République de Guinée.

Dès son adhésion, une entreprise membre peut être rattachée, selon son activité principale, à une structure sectorielle (Fédération patronale).

FÉDÉRATIONS PATRONALES	
Fédération de l'Agriculture et de l'agro-industrie	Fédération de l'Enseignement Privé
Fédération hydrocarbure et énergie	Fédération bureau d'études techniques, cabinets d'ingénierie et de conseils
Fédération sécurité privée, transport de fonds et assimilés	Fédération des Industries Culturelles et Créatives
Fédération Environnement et Assainissement	Fédération des Pêches Maritimes
fédération commerce général	Fédération des BTP et du Génie Civil
Fédération des transports et de mécanique général	Fédération de la technologie de l'information et de la communication
Fédération de L'Industrie Manufacturière	Fédération Assurances
Fédération mines, carrières et industries extractives	Fédération tourisme (voyage hébergement restauration circuit touristique) et Artisanat
Fédération des professionnels de l'Immobilier	Fédération banques et institutions de microfinances et assimilées - monnaies électroniques
Fédération prestation de service et secteur tertiaire	Fédération boulangerie et pâtisserie
Fédération pêche	Fédération diamantaires et orpailleurs
Fédération santé	Fédération automobile et activités connexes
Fédération transit et consignation	Fédération Presse
Fédération Entreprenariat féminin	Fédération Entreprenariat Jeune (PME)

ADHÉSION A LA CGE-GUI

L'adhésion à la CGE-GUI en qualité de membre est ouverte à toute personne morale qui satisfait aux critères et aux conditions d'admission tels que fixés tant par les statuts que par le règlement intérieur de la CGE-GUI.

Dossier de candidature

Toute demande d'adhésion est à adresser à la CGE-GUI (à l'attention du Président) accompagnée des pièces justifiant l'existence réelle et conforme aux lois en vigueur de l'entreprise.

Le dossier de candidature se compose de :

- Un dossier d'adhésion dûment rempli par l'entreprise candidate ;
- Copie du NIF ;
- Une attestation d'affiliation à la CNSS, à l'ONFPP, au SNMT, à l'AGUIPE ;
- Un paiement de la cotisation annuelle.

Instruction des demandes d'adhésion

Le Secrétariat Général instruit les demandes et les soumet pour décision d'acceptation ou de rejet.

Le Conseil d'Administration de la CGE-GUI est habilité à se prononcer souverainement, conformément aux règles prévues par les statuts, sur l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion qui leur a été soumise.

La décision de rejet d'adhésion est exemptée de tout motif.

La décision d'acceptation d'admission est communiquée par lettre au futur membre.

L'adhésion prend effet à compter de la date de la lettre signée par le Président ayant notifié l'admission, et rend exigible les frais d'adhésion et la cotisation annuelle au titre de l'année de l'exercice social en cours et ce, quelle que soit la date de prise d'effet de l'adhésion du candidat.

En fonction de la demande d'adhésion, le futur membre peut aussi être affecté à une des fédérations patronales de la CGE-GUI si cela le convient.

DROIT DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE

La CGE-GUI se réserve le droit de vérifier et de contrôler, par ses soins ou par des tiers, à tout moment, la satisfaction par le membre des critères et des conditions d'admission au sein de la CGE-GUI tels que fixés par les statuts et le règlement intérieur.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Sauf dérogations ou restrictions expresses prévues par les statuts ou par le règlement intérieur, tous les membres qui sont en situation régulière, tant vis-à-vis des statuts de la CGE-GUI que de son règlement intérieur, bénéficient, au sein de la CGE-GUI, des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes obligations et ce, sans distinction.

Droits des membres

Chaque membre, dans la mesure où il est en situation régulière vis-à-vis de la CGE-GUI, a le droit de participer à toute assemblée, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes tels que stipulé dans les statuts, de participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions constituées par le Conseil d'Administration et de bénéficier de l'ensemble des services aux membres de la CGE-GUI.

Obligations des membres

Dans l'exercice de leurs droits, de leurs activités au sein de la CGE-GUI ou des fonctions ou tâches qui leurs sont dévolues, les membres s'engagent à :

- S'interdire toute immixtion, sans titre, dans la gestion de la CGE-GUI ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de gestion ou de ses membres ;
- Respecter les statuts de la CGE-GUI, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement et valablement prises tant par le Conseil d'Administration que par l'Assemblée Générale ou par le Président ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toutes interventions ou prestations opérées en tant que membre au profit de la CGE-GUI, sauf accord préalable du Conseil d'Administration ;
- Participer activement aux Assemblées Générales des membres aux- quelles ils sont convoqués ;
- S'interdire de faire au nom de la CGE-GUI toute déclaration, communiqué de presse, ou d'adopter des prises de position s'ils ne sont pas expressément et/ou régulièrement habilités à cet effet.

COTISATION - NOMBRE DE VOIX

Pour toute adhésion intervenue entre le mois de juillet et décembre de l'année où elle est enregistrée, la cotisation est calculée au prorata tempore par tranche d'un trimestre. Tout trimestre entamé est un trimestre dû.

Le montant de la cotisation annuelle et le nombre de voix attribué au membre sont fixés selon les barèmes indiqués ci-après :

Frais d'adhésion = 15.000.000 GNF

BARÈME DE COTISATION ET NOMBRE DE VOIX POUR LES ENTREPRISES

Numéro	Tranches de chiffres d'affaires	Cotisation	Voix
1	GRANDE ENTREPRISE	500.000.000 GNF	3
2	MOYENNE ENTREPRISE	300.000.000 GNF	2
3	PETITE ENTREPRISE	100.000.000 GNF	1
4	FEDERATION PATRONALE		
5	Très petite Entreprise/Petite Fédérations	30.000.000 GNF	0